

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

IMMO PLACEMENT

Société civile de placement immobilier régie par les articles L. 214-50 à 214-85 du Code monétaire et financier et le décret n° 71-524 du 1er juillet 1971 modifiés, au capital de 31 781 610 €.
Siège social : 15, place Grangier, 21000 Dijon.
320 182 991 R.C.S. Dijon.

Avis de convocation.

Les associés de la société civile de placements immobiliers Immo Placement sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le mardi 16 juin 2009 à 15 h 00, dans les locaux de la CCI – 2, avenue Marbotte à Dijon.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapports de la société de gestion et du conseil de surveillance ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2008 sur rapport du commissaire aux comptes ;
- Quitus à la société de gestion ;
- Approbation des conventions visées par l'article 214-76 du Code monétaire et financier sur rapport du commissaire aux comptes ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Elections au conseil de surveillance ;
- Valeurs de la société ;
- Nomination du Cabinet d'Expertise ;
- Renouvellement de l'autorisation d'arbitrage du patrimoine.

Résolutions proposées.

Première résolution (Approbation des comptes). — L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Quitus à la société de gestion). — L'Assemblée Générale donne à la société de gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice 2008.

Troisième résolution (Conventions spéciales). — L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 214-76 du Code monétaire et financier, approuve sans réserve lesdites conventions.

Quatrième résolution (Affectation des résultats). — L'Assemblée Générale, sur proposition de la société de gestion, décide que le résultat de l'exercice 2008 qui s'élève :

A	5 961 643,94 €
+ Report à nouveau de l'exercice précédent	229 240,27 €
Total	6 190 884,21 €
Sera affecté de la façon suivante :	
Dotation au compte de réserves d'une somme égale à la plus-value comptable sur ventes	298 427,50 €
Distribution aux associés	5 630 342,52 €
Report à nouveau	262 114,19 €
Total	6 190 884,21 €

Cinquième résolution (Election au conseil de surveillance). — L'Assemblée Générale :
— Prend acte des mandats des membres du conseil de surveillance arrivant à échéance, à savoir : Mme Nicole IGOLEN – Mme Nathalie FONTAINE TRANCHAND – M. Bernard DEMETZ – Me Jacques LAUREAU
— Prend acte des candidatures de :

— Décide de l'élection de :

Sixième résolution (*Valeurs de la Société*). — L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- Des comptes de l'exercice ;
 - Des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes ;
 - De l'expertise des immeubles réalisée par la Sté Galtier ;
- approuve les différentes valeurs de la Société, à savoir :
- Valeur comptable de l'actif net 64 155 622 € soit 615,69 €/part ;
 - Valeur de réalisation 83 006 609 € soit 796,59 €/part ;
 - Valeur de reconstitution 95 313 032 € soit 914,69 €/part.

Septième résolution (*Nomination du Cabinet d'expertise*). — Conformément à l'article 42 du règlement 94-05 de l'AMF, et après appel d'offres entériné par le Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale nomme, pour une durée de 4 ans, en qualité d'expert chargé de réaliser les évaluations des immeubles, la Société d'expertise immobilière « Expertises GALTIER ».

Huitième résolution (*Renouvellement de l'autorisation d'arbitrage du patrimoine*). — L'Assemblée Générale approuve les cessions d'éléments du patrimoine réalisées en 2008. Elle renouvelle son autorisation, pour l'exercice 2009, dans les limites fixées par la loi.

Une convocation est régulièrement adressée à chaque associé avec le rapport annuel 2008 comprenant les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2008, ainsi que le texte des résolutions proposées.

Toutes les autres pièces sont à la disposition des associés qui peuvent les consulter au siège de la société.

*La Société de Gestion.
Voisin S.A.*

0903716